



Conseil municipal

Séance du 12 décembre 2024

Liste des délibérations

Date de convocation : 06/12/2024
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de pouvoirs : 02
Nombre de votants : 15
Absent sans pouvoir : 00

N° délibération	Objet	Vote
2024-57	Bons d'achat Atout Commerce – Cadeau de fin d'année destiné au personnel	15 VOIX POUR
2024-58	Contrat de déneigement au profit de la commune	15 VOIX POUR
2024-59	Répartition 2024 du produit 2023 des amendes de police relatives à la circulation routière pour le projet de sécurisation de voirie	15 VOIX POUR
2024-60	COR – Modification de la grille de prestation et grille tarifaire du service commun / mutualisé « Assistance à la passation des marchés publics »	15 VOIX POUR

Liste publiée sur le site internet le

Affichage de la présente liste le

Le Maire, Marc DESPLACES

Le / La Secrétaire de séance



LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

République Française

Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-57

Séance ordinaire du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 06 décembre 2024	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 13	
Nombre de pouvoirs : 02	
Nombre de votants : 15	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE - Valérie MARTORANA – Nicolas FACHEURE – Bernard ROSSIER – Valérie CAULE – Patrice RUBAUD – Paul NICOLAS – Laurent RIGOUDY – Didier DAILLY – Angélique DESSAIGNE

Pouvoirs : Lucie BIESSE pouvoir à William CHERMETTE
Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESPLACES

Absente : L. Biesse – I. Vincent-Martin

Secrétaire de séance : Angélique DESSAIGNE

OBJET : Bons d'achat Atout Commerce – Cadeau de fin d'année destiné au personnel

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du dernier conseil municipal, il avait été voté par délibération N° 2024-55 d'attribuer des bons cadeaux ATOUT COMMERCE aux agents d'une valeur de 200 €. Toutefois, il estime que pour les agents n'ayant pas une année effective de service, il conviendra d'octroyer une carte cadeaux de 100 €.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal par **15 VOIX POUR**

- ↳ **FIXE** le montant des cartes cadeaux à 100,00 € pour les agents n'ayant pas une année de service effectif,
- ↳ **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2024.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,
Le :

17 DEC. 2024

Le / La secrétaire de séance,

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71
Télécopie : 04 74 03 04 73
e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-58

Séance ordinaire du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 06 décembre 2024	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de pouvoirs :	02
Nombre de votants :	15

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE - Valérie MARTORANA – Nicolas FACHEURE – Bernard ROSSIER – Valérie CAULE – Patrice RUBAUD – Paul NICOLAS – Laurent RIGOUDY – Didier DAILLY – Angélique DESSAIGNE

Pouvoirs : Lucie BIESSE pouvoir à William CHERMETTE
Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESPLACES

Absente : L. Biesse – I. Vincent-Martin

Secrétaire de séance : Angélique DESSAIGNE

Objet : Contrat de déneigement au profit de la commune.

Après avoir présenté la candidature de monsieur Laurent DESSAIGNE, exploitant agricole, dans le cadre d'un contrat dont l'objet serait le déneigement des voies communales, en renfort des agents de la commune, et après avoir rappelé les conditions d'exercice d'un exploitant agricole en matière de déneigement, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de reconduire annuellement le contrat de prestation de service de déneigement de la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité, soit 15 VOIX POUR**

- **DÉCIDE** de retenir monsieur Laurent DESSAIGNE pour le déneigement des voies communales.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le contrat.
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP – imputation au 611 – contrats prestations de service.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES

Acte télétransmis au contrôle de légalité,

Le :

17 DEC. 2024

Le / La secrétaire de séance,

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71
Télécopie : 04 74 03 04 73
e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-59

Séance ordinaire du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 06 décembre 2024	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de pouvoirs :	02
Nombre de votants :	15

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE - Valérie MARTORANA – Nicolas FACHEURE – Bernard ROSSIER – Valérie CAULE – Patrice RUBAUD – Paul NICOLAS – Laurent RIGOUDY – Didier DAILLY – Angélique DESSAIGNE

Pouvoirs : Lucie BIESSE pouvoir à William CHERMETTE
Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESPLACES

Absente : L. Biesse – I. Vincent-Martin

Secrétaire de séance : Angélique DESSAIGNE

Objet : Répartition 2024 du produit 2023 des amendes de police relatives à la circulation routière pour le projet de sécurisation de voirie

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que conformément aux dispositions de l'article R.2334-11 du code général de collectivités territoriales, le conseil départemental du Rhône a procédé à la répartition de la dotation citée en objet pour les travaux de sécurisation de la voirie entrée nord de l'agglomération.

Suite à la notification de cette subvention, monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à engager les travaux et d'accepter la subvention.

Il invite le conseil à délibérer.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R.2334-10 à R.2334-12,

VU la délibération n° 2024-29 en date du 07 mai 2024 sollicitant la subvention,

VU le dossier déposé en date du 13 mai 2024,

CONSIDÉRANT le courrier du 12 novembre 2024, réceptionné en date du 12 décembre 2024 portant notification de la décision d'allouer à la commune de Lamure-sur-Azergues la somme de 16 468,00 € dans le cadre de la répartition 2024 du produit des amendes de police 2023,

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 069-216901074-20241212-2024_59-DE



Après en avoir débattu, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ**

- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre les travaux de sécurisation de la voirie entrée nord de l'agglomération,
- **ACCEPTÉ** la subvention d'un montant de 16 468,00 € allouée au titre de la répartition 2024 du produit 2023 des amendes de police relatives à la circulation routière,
- **DONNE DÉLÉGATION** à monsieur le Maire afin de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,

Le :

17 DEC. 2024

Le / La secrétaire de séance,

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71
Télécopie : 04 74 03 04 73
e-mail : mairie@lamuresurazergues.com



République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-60

Séance ordinaire du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 06 décembre 2024	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de pouvoirs :	02
Nombre de votants :	15

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE - Valérie MARTORANA – Nicolas FACHEURE – Bernard ROSSIER – Valérie CAULE – Patrice RUBAUD – Paul NICOLAS – Laurent RIGAUDY – Didier DAILLY – Angélique DESSAIGNE

Pouvoirs : Lucie BIESSE pouvoir à William CHERMETTE
Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESPLACES

Absente : L. Biesse – I. Vincent-Martin

Secrétaire de séance : Angélique DESSAIGNE

Objet : modification de la grille de prestation et grille tarifaire du service commun / mutualisé
« Assistance à la passation des marchés publics »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-02-26-00001 du 26 février 2024 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° COR 2015-409 du 14 décembre 2015 approuvant le schéma de mutualisation ;

Vu la délibération n° COR 2024-351-CC du Conseil de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien du 28 novembre 2024 relative à la modification de la grille de prestations et grille tarifaire applicable au service commun « Assistance à la passation des marchés publics » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Lamure-sur-Azergues du 10 avril 2019 portant approbation de la convention d'adhésion au service commun « Assistance à la passation des marchés publics » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Lamure-sur-Azergues du 12 décembre 2024 portant approbation de l'avenant n°2 à la convention d'adhésion au service commun « Assistance à la passation des marchés publics » ;

Considérant qu'il convient d'acter le fait que les prestations qui peuvent être sollicitées et les tarifs applicables pour leur réalisation seront ceux figurant dans la délibération en vigueur au moment où la réalisation de la prestation est demandée ;

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 069-216901074-20241212-2024_60-DE



Considérant que cela doit être fait par un avenant à la convention ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DÉCIDE :

D'APPROUVER l'avenant n° 2 à la convention d'adhésion au service commun « Assistance à la passation des marchés publics », relatif aux prestations qui peuvent être sollicitées et aux tarifs applicables pour leur réalisation ;

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer l'avenant n° 2 à ladite convention d'adhésion ainsi que tout document afférent.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,
Le :

Le / La secrétaire de séance,

17 DEC. 2024